72 FÉVRIER 2021

VILLE DE LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

VOTRE BULLETIN **100%** LANVOLLON

TRÈS BELLE ANNÉE 2021 !

p3

AN HÉOL p18

ÉCOLE p24

CULTURE p31

SOMMAIRE

P3 **Vœux du maire**
P7 **PV conseils municipaux**
P18 **Points sur les travaux**
P19 **Cérémonies du souvenir**
P20 **Développement numérique**
P20 **CCAS**
P21 **An heol**
P24 **Ecole**
P27 **Associations**
P31 **Culture**
P33 **Divers et infos pratiques**
P36 **Etat Civil**

Directeur de la publication
arsène Nicolazic

Rédaction et photos
Mairie de Lanvollon, service communication

Conception et réalisation graphique - Impression
RoudennGrafik - Plérin
02 96 58 02 03
Labellisée Imprim'vert

LA **MAIRIE**

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi	14 h à 17 h
Mardi, Mercredi	9 h à 12 h/14 h à 17 h
Jeudi	9 h à 12 h
Vendredi	9 h à 12 h/14 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h

PERMANENCES DES ÉLUS

ELU	PERMANENCE
M. NICOLAZIC – Maire	vendredi matin
M. PRIGENT – 1er adjoint *Travaux - urbanisme – environnement – personnel*	jeudi matin
Mme MARTIN – 2ème adjoint *Affaires scolaires – jeunesse – associations*	mercredi matin
M. SAPIN – 3ème adjoint *Commerce – Numérique*	mercredi matin et sur rendez-vous l'après-midi
Mme RIVOALLAND – 4ème adjointe *Affaires sociales*	samedi matin sur rendez-vous
M. CHAPIN – 5ème adjoint *Finances – patrimoine – vie quotidienne*	mardi matin

LA **POSTE**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h/13 h 45 à 16 h 45
Samedi : 9 h à 12 h

LA **PERCEPTION**

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 8 h 45 à 12 h

VŒUX

LE **MOT** DU **MAIRE**

Chères Lanvollonnaises,
Chers Lanvollonnais,
Mesdames, Messieurs,

Le contexte sanitaire actuel ne nous permet pas de nous réunir pour la traditionnelle cérémonie des vœux de la commune. Toutefois, j'ai tenu à m'adresser à vous par vidéo (www.lanvollon.fr) pour faire un rapide retour sur l'année écoulée et vous présenter sommairement certains projets inscrits dans notre plan annuel d'investissements Ce premier bulletin municipal de l'année me permet de reprendre mon exposé et de le compléter par les sujets que je n'ai pas abordés précédemment.

Comment ne pas évoquer la crise sanitaire mondiale qui nous paralyse depuis plusieurs mois ? Au lendemain des élections municipales de mars dernier, le Président Macron déclarait « Nous sommes en guerre ». En guerre contre un mal insidieux qui a plongé notre pays dans une crise sanitaire, économique et sociale. Saluons le courage et le dévouement des personnels soignants qui méritent notre reconnaissance pour leur conscience professionnelle au service des malades touchés par le virus. Ayons une pensée pour l'ensemble des acteurs économiques privés de leurs outils de travail, pour les salariés qui craignent pour leurs emplois, pour toutes les personnes qui souffrent de l'isolement dans cette période restrictive. Restons résolument optimistes en accueillant cette nouvelle année. La vaccination qui est en cours de généralisation devrait permettre un retour à la normale en 2021. Ce retour est espéré pour retrouver une vie sociale, économique et associative qui nous manque tant.

Bien entendu, l'activité municipale a été impactée par cet environnement sanitaire.
Confinement, report de l'installation du nouveau conseil municipal puis reconfinement ne nous ont pas permis de faire aboutir certains projets. Toutefois, les élus, que je remercie pour leur disponibilité et leurs compétences ont travaillé en amont pour faire avancer de nombreux dossiers qui étaient inscrits dans notre programme de mandat.

Parmi ceux-ci, l'étude sur la revitalisation du centre-ville, la démolition de l'ancien foyer-logement, la rénovation de la salle Armor-Argoat, les travaux de renouvellement des conduites d'eaux pluviales et d'aménagement urbain vont être au centre de nos préoccupations.

Donner un nouveau souffle au centre-ville était devenu urgent, tant la concurrence de la périphérie est prégnante. Nous avons retenu le cabinet Tristan La Prairie de Brest pour mener une étude sur la revitalisation de notre commune qui réalisera un audit sur le tissu commercial, l'habitat et notamment les logements vacants, sur les déplacements et l'environnement communal. Le calendrier prévisionnel du rendu de cette étude est prévu après l'été et nous entrerons ensuite dans la phase opérationnelle en séquençant dans le temps nos réalisations. La commune de Lanvollon a candidaté à l'opération « Petites villes de

Demain » et a été retenue parmi les 26 communes sélectionnées dans les Côtes d'Armor. Cette excellente nouvelle va nous permettre de bénéficier des aides de l'Etat dans nos projets de rénovation du patrimoine, pour favoriser le retour aux commerces de proximité et l'embellissement des entrées de ville. Le cabinet Tristan La Prairie va inclure le dispositif « Petites Villes de Demain » dans l'étude globale de la revitalisation du centre-ville.

Un autre dossier d'importance est actuellement en cours, celui de la démolition de l'ancien foyer-logement. Inoccupé depuis 15 ans, ces bâtiments sont inexploitables et représentent une friche que nous souhaitons déconstruire pour valoriser l'emprise foncière d'une superficie de 8 000 m². Le cabinet OPRYME de Noyal a été retenu pour élaborer le permis de démolir, consulter les entreprises et l'analyse de leurs offres et gérer la déconstruction jusqu'à l'achèvement des travaux.
La phase administrative se déroulera au cours du premier semestre et la partie opérationnelle interviendra dans le dernier trimestre 2021.
Nous sommes dans la réflexion pour donner une nouvelle vie à ce site idéalement situé, aux abords du parc et à proximité du centre-ville.

Parallèlement à ces travaux, une étude est également en cours sur la rénovation et l'extension de la salle Armor-Argoat. Nous souhaitons créer un espace multifonctions destiné à l'accueil des associations mais aussi à la location. Des travaux d'isolation, d'électricité, de menuiserie intérieure et extérieure, de chauffage, de reprise du sol mais aussi un bloc sanitaire et un espace de rangement, vestiaires et une petite cuisine sont prévus dans le projet de rénovation. Une extension est prévue dans le prolongement de la salle. Elle abritera deux allées de boules. C'est une attente des adhérents des associations lanvollonnaises qui pourront ainsi s'adonner à leur sport favori.

D'importants travaux sur les réseaux et la voirie sont aussi au programme de cette année. Les services de Leff Armor communauté vont intervenir sur le remplacement des conduites d'assainissement et d'eau potable dans les rues des Fontaines, Sainte-Anne et Edouard Duval. L'état de nos réseaux d'eaux pluviales étant également défectueux, nous allons travailler de concert avec la communauté de communes pour les renouveler. La durée de ces travaux s'étalera sur l'année 2021. Dans le même temps, une étude sera menée sur l'aménagement de ces rues. Des travaux sur l'assainissement sont actuellement en cours dans la rue de l'Armor. L'effacement des réseaux d'électricité et du téléphone sera réalisé au cours du premier trimestre. L'aménagement de cette rue est également prévu au cours de cette année. Lors du mandat précédent, de nombreux travaux de voirie de campagne ont été effectués. Ils seront achevés par la reprise des chaussées de Cléhignaux, Kéruzaré, Petit et Grand Kergoat. L'entreprise COLAS interviendra dans les prochains mois.

Des travaux sont prévus dans les bâtiments communaux. Le local chaufferie de l'église demande une mise en sécurité qui nécessiterait un budget conséquent. Compte-tenu de la vétusté de la chaudière à fioul, nous envisageons un équipement électrique radiant qui permet une mise rapide en température. Des travaux de couverture sur la partie sacristie sont également à prévoir à court terme. La porte centrale, en très mauvais état, donnant sur la place du Général De Gaulle, a été remplacée par une grille fabriquée par l'entreprise LOPIN de Lanvollon. Les sanitaires de l'école publique ne répondent plus aux besoins actuels. Nous sommes dans la réflexion pour prévoir l'aménagement de nouveaux locaux.

Dans le domaine de l'environnement, 3 dossiers sont actuellement à l'étude :
- Les jardins partagés : un terrain aux abords de la cité Bel Air est en cours d'acquisition par la commune pour permettre aux lanvollonnais vivant en appartement de disposer un espace pour cultiver un potager.

- Sur le terrain situé à Dreuzlann, en bordure de la RD 6, la commune a procédé à la plantation de 500 arbres et le creusement d'une grande mare. L'aménagement va se poursuivre par la création d'un chemin piétonnier.
- Donner une nouvelle vie à la Vallée de Kérouel (l'espace boisé, rue du Viaduc, en direction de la station d'épuration) est aussi un dossier que les élus souhaitent finaliser à moyen terme. La commune est propriétaire d'une partie importante de l'emprise foncière et souhaite acquérir les autres parcelles pour mener ce projet qui prévoit notamment de replacer le cours d'eau dans son lit naturel. Un aménagement est également prévu aux abords du terrain de football. La haie qui donne sur le parking du 11 Novembre va être remplacée par un grillage. Nous aurons ainsi une vue sur l'ensemble du complexe sportif.

Dans le domaine du développement numérique, une application mobile qui sera à télécharger sur vos téléphones portables sera effective en février. Elle vous permettra de retrouver tous les services de la mairie, la liste des commerces, entreprises et associations de la commune mais aussi accéder à de nombreuses autres fonctions. Après l'été, une nouvelle version du site internet de la commune sera mise en ligne, correspondant plus aux attentes des usagers des services en ligne.

Chaque année, un budget est réservé pour le renouvellement du matériel et équipement des services techniques. En 2020, la commune a procédé à l'achat d'un Renault master et d'une herse-semoir pour les terrains de football. Cette année, il faut prévoir le remplacement de la tondeuse qui est très utilisée par les agents dédiés aux espaces verts.
La Région, compétente dans la régie transport scolaire, va être sollicitée par nos soins pour nous accompagner financièrement dans le remplacement des abris-bus situés dans l'agglomération. Concernant les points d'arrêt du Ponlô, une réunion de concertation s'est tenue en mairie de Lanvollon en présence des représentants de la commune de Lanvollon, du Département, de la Région et de Leff Armor communauté.
L'objet de cette réunion était de désigner la collectivité qui prendrait en charge la maîtrise d'ouvrage de ce dossier. Nous sommes régulièrement sollicités pour effectuer des travaux sur ces emplacements situés en périphérie de Lanvollon, sur une zone communautaire et le long de la RD 6. Après consultation des services de la Région, ces points d'arrêt sont surtout fréquentés par les enfants des communes voisines. Il nous semble plus cohérent, compte tenu de la localisation et de la fréquentation, que la Communauté de communes soit actrice de ce dossier. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de Leff Armor.

La gestion de la crise au sein de la résidence An Héol aura rythmé le quotidien des résidents, des familles et des professionnels quelles que soient leurs missions. La résidence a été épargnée de toute contamination. C'est grâce au professionnalisme des agents et à l'implication et à la compréhension des familles que cela a été possible.
Les travaux d'extension de la salle de restauration et la mise aux normes des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite qui avaient débuté en septembre 2019 ont été clôturés en juin pour le plaisir de toutes et de tous. En effet, les espaces offrent de plus grandes perspectives et davantage de luminosité. Cette première tranche de travaux va être complétée fin 2021 par la transformation des terrasses en appartements et par la modernisation de la plonge et de la lingerie.
Toutes ces transformations donneront davantage de confort aux résidents et aux agents.
Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRESCOL) compte une adhésion supplémentaire depuis l'an dernier, la commune de Saint-Péver, et fournira en repas le CLSH de Pontrieux dès ce mois de janvier. Nous sommes toujours en recherche de nouveaux partenaires pour pérenniser le fonctionnement de notre cuisine centrale.

MUNICIPALITE

Concernant les dossiers communautaires, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est dans sa phase finale. L'enquête publique est terminée et le PLUI devrait être approuvé à la fin du premier trimestre.
Les services de l'Eau et l'Assainissement prévoient des hausses sensibles lors des prochaines années. De nombreux travaux de renouvellement des réseaux mais aussi sur les stations d'épuration sont à réaliser sur le territoire de Leff Armor. Ces travaux auront un impact sur la facturation appliquée aux usagers.
Un autre dossier concerne le traitement de la collecte des ordures ménagères.
Actuellement, deux taxes sont en cours, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est un impôt additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties et calculée sur la valeur locative appliquée sur l'ex-territoire de Lanvollon-Plouha et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), qui est payée directement par le producteur des déchets et qui tient compte de la composition de la famille, sur l'ex-territoire de Leff Communauté. Une harmonisation des pratiques sera décidée cette année pour une application en 2022.

Quelques données communales :

Etat Civil : nous comptons 7 mariages, 11 naissances et déplorons 25 décès sur la commune.
Nous avons enregistré 20 permis de construire en 2020 (34 en 2019).
C'est donc 54 constructions nouvelles qui sont achevées ou en cours de réalisation lors de ces 2 dernières années qui vont avoir une incidence positive sur la démographie communale.

Je remercie les agents du personnel communal, de l'EHPAD et du SIRESCOL qui ont assuré, dans ces moments difficiles, leur mission de service publique avec dévouement et professionnalisme.

Je vais conclure par une note positive.
Oublions 2020. Ouvrons-nous avec optimisme sur 2021.
Que cette nouvelle année soit celle du retour vers la santé, l'emploi, la compétitivité de nos entreprises et de nos commerces, le redressement de notre économie.
Qu'elle soit aussi une reprise des activités du monde associatif, sportif et culturel.
Que l'on revienne tout simplement à une vie normale.

Chères Lanvollonnaises, chers Lanvollonnais, en mon nom et celui du conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé, de joies et de réussite dans vos projets.

Le Maire,
Arsène NICOLAZIC

CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor-Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire sans public, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS
Mme Marie-Françoise LIMPALAER - M. Marc CHAPIN - M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - M. David RADUFE.
Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER

Mme Florence QUATTRIN est représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER
M. Jean-Pierre THOMAS est représenté par Mme Monique LE VOGUER

M. Pascal AUBERT, absent, non représenté.

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

---

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2020.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020.

2. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Tous les 3 ans les sénateurs sont renouvelés par « série » pour six ans, par un collège de grands électeurs. Le nombre de délégués et de suppléants varie selon le seuil de la population, aussi Lanvollon doit élire 5 délégués et 3 suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin secret par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire. Les premiers élus sont délégués, les suivants sont suppléants.
Candidature dans les communes de moins de 9000 habitants :
- Les délégués sont élus par et parmi les conseillers municipaux.
- Les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats.
Les listes peuvent être complètes ou incomplètes mais doivent impérativement être présentées alternativement par un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit contenir les mentions suivantes :
- Le titre de la liste : chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre.
- Les noms, prénoms, sexe, domicile date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Dépôt des listes :
Les listes doivent être déposées auprès du Maire le 10 juillet à 20 heures. Aucun autre mode de dépôt n'est possible, ni postal ni messagerie.
Le bureau des votes est composé du Maire, des deux membres les plus âgés présents et des deux membres les plus jeunes présents du conseil municipal.
Monsieur Le Maire dépose une liste intitulée « Une équipe pour agir ». Madame Patricia Martin a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.
Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, Mme Roselyne Descamps, M. Jacques Brouder, M. Evence Le Goas, M. Yann Daspremont. Puis nous avons procédé au déroulement du scrutin dans le strict respect de la règlementation.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombres de suffrages déclarés blancs par le bureau : 1
Nombre de suffrage exprimés : 17
La liste «une équipe pour agir » obtient 5 délégués et 3 suppléants.

3. SUBVENTION NESSIE D'ARTS CLUB (CLUB DE FLÉCHETTES)

Le vote des subventions aux associations a eu lieu le 05 juin. Le Nessie d'Arts Club s'est vu attribuer 50€, or en septembre la coupe de France est organisée dans le Finistère et l'association doit engager des frais. L'association a déposé une nouvelle demande de subvention exceptionnelle.
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 17 pour et 1 contre
APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 euros supplémentaires pour cette participation à la Coupe de France 2020.

4. SDIS

La délibération prise le 05 juin pour la rétrocession du bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers a été adressée au SDIS. Cette délibération prévoyait la prise en charge par le SDIS du diagnostic amiante. Celui-ci nous a fait savoir que la convention signée indiquait la restitution du bâtiment en l'état et que le SDIS ne prendra pas en charge le diagnostic.
David Raduffe propose de vérifier à quelle date le dernier contrôle a été réalisé.
Monsieur Le Maire précise qu'au moment où le bâtiment a été mis à disposition il n'y avait aucune obligation.
Dominique Prigent indique que si la délibération n'est pas prise ce jour, le local ne nous sera pas restitué.
Monsieur Le Maire propose donc de modifier la délibération en enlevant la demande de prise en charge du diagnostic amiante par le SDIS.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de modifier la délibération du 05 juin 2020 en enlevant la demande de prise en charge du diagnostic amiante par le SDIS.

5. ACHAT DE MATÉRIEL

Dominique Prigent met à disposition de la commune depuis plusieurs années et gracieusement un enrouleur de 120 m pour l'arrosage du terrain de foot. Cet équipement coûte 4 400€ HT. Dominique Prigent propose le sien à 1 300€.
Monsieur Dominique Prigent ne prend pas part au vote et quitte la salle.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (17)
Approuve l'achat de cet enrouleur au prix de 1 300€.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Redynamisation du centre-bourg : Monsieur Le Maire expose le principe de l'étude, son contexte, ainsi que son périmètre.

Contexte de l'étude

Le centre-ville de Lanvollon présente depuis quelques années différents symptômes de fragilisation :
- Présence de logements vacants ou à l'abandon,
- Cellules commerciales vides.

L'extension de la zone commerciale et tertiaire des Fontaines a accentué la menace sur la vitalité du centre.

Lanvollon dispose d'un certain nombre d'atouts :
- un patrimoine de qualité dans la zone agglomérée du centre historique
- un environnement paysager de qualité avec le parc communal situé près de la mairie
- une proximité géographique des pôles d'emplois de Saint-Brieuc, Guingamp et Paimpol et du littoral (Plouha, Saint-Quay-Portrieux).

Contexte de la commune

- Lanvollon est situé sur une axe routier important RD6 et RD9
- La démographie est en légère croissance : 1800 habitants
- Le parc de logements se compose de 976 logements avec un parc de logements vacants de 11,20 % expliqué par la présence de l'ancien foyer-logement inoccupé depuis 2005.

La commune dispose de 50 logements locatifs sociaux dont 24 en collectif et 26 en individuel.
Le développement actuel de l'offre de logements se produit principalement sous la forme de lotissements :
a) Lotissement privé rue de la Boissière : 10 lots
b) Lotissement communal rue du Leff : 26 lots
c) Lotissement social rue de l'Armor : 9 lots
d) Lotissement privé rue Darsel : 5 lots
- Equipements commerces et services :
Lanvollon accueille 110 entreprises et 3 zones artisanales (Kercadiou, Ponlô et Saint-Hubert)
Le centre abrite une boulangerie, une supérette, 4 restaurants et 4 bars-cafés, 1 fleuriste, 3 coiffeurs, 1 tabac-presse, une chocolaterie et un commerce de vêtements.
La commune est bien dotée en matière de services médicaux et paramédicaux : 5 médecins, 4 kinésithérapeutes, 7 infirmiers et une pharmacie rue des Fontaines.
En matière d'équipements la commune dispose d'une bibliothèque, une trésorerie et un pôle sport-loisirs.
On note aussi la présence de la gendarmerie, des pompiers, de 2 écoles primaires et d'un collège.

Projet de la commune

La commune souhaite disposer d'une vision stratégique prospective pour le devenir de son centre-ville à l'horizon 10 à 15 ans.
Cette vision stratégique doit prendre forme d'un schéma directeur de revitalisation, de redynamisation et de développement du centre-ville décliné en un plan d'actions hiérarchisé et une programmation pluriannuelle permettant à la collectivité de planifier les outils à mettre en place et les opérations d'investissements à prévoir.
L'étude est envisagée en 3 phases :
> **Phase 1 :** diagnostic multithématique et global du centre débouchant sur un état des lieux permettant de dégager les atouts et les contraintes : déplacements et mobilités, stationnement, environnement urbain et paysager, potentiels fonciers, logements, commerces, services et équipements.
> **Phase 2 :** Conception de scénarii de revitalisation du centre accompagnés de leur déclinaison sur les secteurs stratégiques identifiés comme propices à l'urbanisation et densification.
> **Phase 3 :** Approfondissement des scénarii retenus et pré-opérationnelles sur le centre-ville et les secteurs stratégiques et définition du programme d'actions prenant la forme de fiches-actions : proposition d'aménagement, analyse économique et financière, phasage et calendrier de mise en œuvre.

La commune souhaite que cette démarche de réflexion soit conduite dans une logique de concertation avec les élus et la population communale (habitants, commerçants, associations ….)

Périmètre de l'étude

Ce périmètre est situé en secteur UA s'étendant de la Place du Marché au Blé à la rue Saint-Yves :
Secteur 1 : rue du Commerce
Secteur 2 : Place du Martray
Secteur 3 : rue Saint-Jacques (trésorerie, ancien café)
Secteur 4 : Place Mitterrand
Secteur 5 : rue Traversière
Secteur 6 : rue Saint-Yves

Planning

- Appel d'Offres mis en ligne le 21 juillet 2020
- Réception des offres le 4 septembre
- Sélection de 3 candidats admis en audition pour le 15 septembre
- Audition par la CAO des 3 candidats retenus le 23 septembre
- Choix du candidat et signature du marché pour le 20 octobre.

Ce projet est mené par la commune avec l'appui de l'Etablissement Foncier de Bretagne qui subventionne jusqu'à 30 % des frais de l'étude dans la limite de 7.000 euros.

Durée de l'étude : 8 mois

Présentation des conclusions : été 2021

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique Le Voguer souhaite faire part de plusieurs réflexions qu'elle a eues concernant le nettoyage du cimetière. Elle souhaite qu'un entretien régulier soit réalisé.

Monsieur Dominique Prigent précise qu'un nettoyage régulier est fait puisqu'il est prévu une fois par mois.

Madame Patricia Martin ajoute que le traitement n'est plus autorisé et qu'il faut aussi que les familles fassent un effort pour maintenir les lieux propres.

Monsieur Arsène Nicolazic a proposé aux élus de participer à ce nettoyage, que cela a été fait au mois de mai avec 3 employés municipaux.

Madame Monique Le Voguer : « c'est le patrimoine de Lanvollon et je tiens à ce qu'il reste impeccable »

Madame Véronique Rivoalland explique que la crise sanitaire a rendu indisponible un certain nombre d'employés communaux et que cela a impacté les plannings.

Monsieur Le Maire clot les débats car il a un impératif d'horaire pour le dépôt à Plouha des résultats des élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 52.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le onze septembre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor-Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN - Mme Roselyne DESCAMPS M. Evence LE GOAS - M. Marc CHAPIN - M. Jacques BROUDER - M. Pascal AUBERT
Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - M. David RADUFE Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - M. Jean-Pierre THOMAS
Mme Monique LE VOGUER

Absents représentés :
Mme Florence QUATTRIN est représentée par M. Dominique PRIGENT
Mme Marie-Françoise LIMPALAER représentée par M. Alain SAPIN
Mme Véronique RIVOALLAND représentée par Mme Patricia MARTIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

En préambule de la réunion Mr Le Maire, invite le conseil municipal à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Daniel LE VOGUER, époux de Madame Monique LE VOGUER.

Puis présente Monsieur Eric Palazzi, responsable des services techniques, qui a pris ses fonctions le 1er septembre dernier. Monsieur Palazzi prend ensuite la parole pour une brève présentation. Après une carrière dans la logistique, il s'est tourné vers les métiers de l'administration. Il a intégré Lannion Trégor Communauté en contractuel en qualité de responsable du service répurgation. Il a candidaté pour ce poste car il s'agit d'un nouveau challenge, en relation avec les élus, la population et une nouvelle équipe. Il souhaite préciser qu'il a découvert une équipe de qualité, qualifiée et est très satisfait de son arrivée à Lanvollon.

Monsieur le Maire ajoute que, quant à lui, il a déjà pu apprécier la nouvelle planification mise en place. Que l'absence d'un responsable était compliquée pour le service, même si les agents ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme.

---

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Monsieur Le Marie interroge l'hémicycle afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire présente ce point en expliquant que le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour

toutes les communes de 1000 habitants et plus en vertu de l'article L2121-8 du CGCT, depuis le 1er mars 2020, il doit être voté dans un délai de 6 mois à compter de son installation.
Il s'agit d'un document essentiel pour le bon fonctionnement de la commune et des services municipaux.
Monsieur Pascal Aubert, en début de séance a distribué un texte de 4 pages sur ce sujet, Monsieur Le Maire lui fait alors savoir qu'il ne peut monopoliser la parole pour cette lecture. Il peut bien évidement exprimer son opinion, mais en synthétisant ses propos.
Monsieur Alain Sapin intervient pour préciser qu'il a reçu le règlement intérieur que mercredi après-midi et qu'il aurait préféré davantage de temps pour l'étudier.
Monsieur Le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :
- Cadence des réunions
- Le régime des convocations
- L'ordre du jour
- Les droits des élus concernant l'accès aux dossiers préparatoires de contrat et de marché
- Le droit d'expression des élus
- Les demandes d'informations complémentaires adressées à l'administration
- La commission d'appel d'offres
- Les tenues des réunions
- Le rôle du Maire
- Le quorum
- Les procurations
- Le secrétariat de réunion
- La communication locale
- La présence du public
- La police de réunion
- Les règles de déroulement des réunions
- Les débats ordinaires
- La suspension de séance
- Le vote
- Le procès-verbal
- La désignation des délégués
- Le bulletin d'information générale
- La modification du règlement

Monsieur Pascal Aubert prend la parole et souhaite donner lecture du texte de 4 pages distribué. Monsieur Le Maire lui rappelle qu'il doit synthétiser ses propos, comme il lui a déjà fait savoir.
Monsieur Pascal Aubert insiste en précisant qu'il a préparé et distribué ce document afin que chacun puisse suivre, et par là-même qu'il soit compréhensible pour tous. Il prend donc la parole et commence sa lecture.
Monsieur Le Maire l'interrompt et lui demande s'il a compris le mode de fonctionnement d'un conseil municipal.
Monsieur Jean-Pierre Thomas et Dominique Prigent d'une même voix : « synthétisez vos propos ! » Madame Patricia Martin : « Le Maire t'a demandé de synthétiser alors tu ne peux pas le lire. »
Monsieur Le Maire reprend la parole demande à Monsieur Pascal Aubert de s'exprimer, en ces termes « Alors vas-y !, en synthétisant», et Monsieur Pascal Aubert reprend sa lecture en parlant de texte illégal.
Monsieur Jacques Brouder intervient pour couper court à ce discours, il précise que ce règlement n'a pas été inventé, qu'il est basé sur des modèles règlementaires, et que nous ne sommes pas là pour l'écouter parler.
Monsieur Le Maire clôture ces échanges et demande à passer au vote.
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 18 pour et 1 contre.
APPROUVE le règlement du Conseil Municipal.

3. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS, TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DES COMMISSIONS DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Chaque commune doit désigner un titulaire et un suppléant pour les commissions thématiques ouvertes et obligatoires avant le 17 septembre 2020.
Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se présenter pour le poste de titulaire et ensuite pour le poste de suppléant pour les commissions. La minorité a été informée au préalable de ces commissions et ne souhaite pas être représentée.

Les commissions ouvertes sont les suivantes :

- **Environnement (dont politique des déchets)**

Titulaire : Yann Daspremont
Suppléant : Jacques Brouder

- **Développement économique et emploi**

Titulaire : Alain Sapin
Suppléant : Patricia Martin

- **Enfance-jeunesse-animations/ petite enfance**

Titulaire : Marie-Annick Geffroy
Suppléant : Florence Quattrin

- **Développement culturel**

Titulaire : Alain Sapin
Suppléant : Marie-Annick Geffroy

- **Développement sportif**

Titulaire : Patricia Martin
Suppléant : Annie Jouanjan

- **Urbanisme / habitat**

Titulaire : Jacques Brouder
Suppléant : David Raduffe

- **Coopération décentralisée**

Titulaire : Pascal Aubert
Suppléant : non pourvu

- **Mobilités**

Titulaire : Véronique Rivoalland
Suppléant : Marie-Françoise Limpalaër

- **Patrimoine / projets communautaires / très haut débit**

Titulaire : Marc Chapin
Suppléant : Pascal Aubert

- **Insertion par l'activité économique**

Titulaire : Véronique Rivoalland
Suppléant : Marie-Françoise Limpalaër

Les commissions obligatoires :

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Titulaire : Arsène Nicolazic
Suppléant : Marc Chapin

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : 2 membres à désigner contribuables**

1er membre : Evence Le Goas
2ème membre : Marc Chapin

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les désignations des titulaires, des suppléants ci-dessus désignés.

4. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

La fonction correspondant défense a été créée en 2001, par le Ministère délégué aux Anciens Combattants. Le correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Monsieur Le Maire a proposé à Monsieur Jean-Pierre Thomas ces fonctions, celui-ci a décliné. Monsieur Jacques Brouder a accepté cette mission.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la désignation de Monsieur Jacques Brouder en tant que correspondant défense.

5. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

L'adhésion à un comité d'œuvre sociale pour les agents de la fonction publique territoriale est obligatoire depuis le 02 février 2007. La commune de Lanvollon adhère au CNAS.

Chaque collectivité doit désigner un correspondant agent ainsi qu'un correspondant élu. Madame Pascale Le Goff est correspondante des agents depuis 21 ans, mais le correspondant des élus doit être désigné après chaque installation pour les six années à venir. Madame Véronique Rivoalland souhaite remplir cette fonction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la nomination de Madame Véronique Rivoalland à la fonction de « Correspondant du CNAS, Elu ».

6. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM

Un agent ATSEM a quitté la collectivité le 20 janvier 2020. La période COVID qui a suivi n'a pas permis de recruter sur ce poste, au contraire, nous avons dû multiplier les contrats afin d'assurer les services scolaires et périscolaires. Pour cette rentrée 2020/2021 il faut stabiliser la situation, et recruter un nouvel agent.
Monsieur Le Maire explique que l'ATSEM est un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, qui a obtenu un concours et qui assiste au quotidien l'enseignant, les fonctions sur ce grade sont bien déterminées, or, un adjoint technique territorial permet une gestion plus souple. La commune a fait appel au Centre de Gestion, afin que celui-ci réalise un audit. Ce diagnostic permettra de connaître nos réels besoins en terme de personnel. La période COVID a démontrée qu'il est important d'avoir des agents polyvalents à l'école.
En conséquence de quoi, nous devons créer le poste d'adjoint technique sur la même durée hebdomadaire soit 21 heures et supprimer le poste d'atsem existant. Un dossier sera présenté au prochain comité technique du centre de gestion pour la suppression du poste et une publication sera faite sur le portail de l'emploi territorial pour la création du poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 21 heures.
Le conseil municipal après en avoir délibéré
APPROUVE à l'unanimité la suppression d'un poste d'atsem de 21 heures annualisées et la création d'un poste d'adjoint technique de 21 heures annualisées.
APPROUVE la modification du tableau des effectifs qui se traduit comme ci-contre :

Emplois de la commune de Lanvollon au 11 septembre 2020

Grade	Fonctions	Position	Effectif	dhs
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur ppl 1ère cl	SG	détachement pour stage	1	35
Adjoint adm .ppl 1ère cl	Secrétaire générale	activité	1	35
	secrétariat	activité	1	35
	accueil	activité	1	35
adjoint administratif	comptabilité	recrutement en cours	1	35
FILIÈRE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	activité	1	35
Agent de maîtrise	responsable technique	vacant	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	activité	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	activité	1	35
	agent polyvalent ST	en cours de recrutement	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	32.33
	assistante enseignant	activité	1	20.5
	assistante enseignant	activité	1	21
	agent d'entretien EV	activité	1	35
Adjoint technique	agent d'entretien école	activité	1	18.75
	agent d'entretien EV	activité	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	28
	agent polyvalent ST	activité	1	35
	agent polyvalent ST	activité	1	35
FILIÈRE SOCIALE				
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant		1	28,75
	assistante enseignant	suppression du grade demandée	1	21
	assistante enseignant		1	28,75
TOTAL HEURES				689.1

Monsieur Jean-Pierre Thomas demande s'il existe une fiche de poste pour chaque agent.

Monsieur Le Maire lui répond qu'une fiche de poste est établie pour chaque agent et qu'un entretien individuel est réalisé chaque année pour dresser le bilan de l'année écoulée. Cela permet de connaître les besoins en formation, les attentes de chacun en terme d'évolution de carrière et d'appréhender l'année à venir en donnant des objectifs. Madame Pascale Le Goff a réalisé ces entretiens avec l'appui de Dominique Prigent pour le personnel des services techniques. C'est Monsieur le Maire qui valide ces entretiens.

7. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire souhaite évoquer plusieurs points :

- **Le marché public** pour la redynamisation du centre-bourg est en cours. La date butoir de réception des plis était le 04 septembre. Nous avons reçu 11 candidatures, qui ont été adressées à l'E.P.F (Etablissement Public Foncier) pour analyse. Monsieur le Maire se dit satisfait du nombre de candidatures car la période estivale n'était pas un atout, 51 sociétés ont retiré le dossier sur la plate-forme Mégalis.
- **L'acte de rétrocession de l'ancienne caserne des pompiers** est en cours de rédaction au Centre de Gestion. Il faudra réfléchir à la destination de ce bâtiment, sachant que seul le rez-de-chaussée est utilisable.
- **Un appel à projet pour le numérique** a été adressé au département pour une demande de subvention. Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Alain Sapin qui a monté ce dossier.

Monsieur Alain Sapin expose que dans le cadre de la démarche « construire le numérique en Côtes d'Armor » la commune a déposé un dossier de candidature auprès du conseil départemental. Il a fallu constituer et rassembler les pièces rapidement car la date d'échéance était le 07 septembre. Cette démarche vise à développer la WIFI sur Lanvollon, notamment dans les locaux communaux, le jardin public, les places du Martray, du Marché au Blé, du Général de Gaulle, à la mairie. Le coût prévisionnel de cette opération est de l'ordre de 6500€ et la subvention peut couvrir 50% de la dépense. Une application internet numérique fait également partie du dossier de candidature. Celle-ci vise à informer les habitants, les commerçants, les entreprises, les associations de toutes les activités sur la commune pour un coût d'environ 5000€. Le montant maximal de la subvention pour ces deux équipements pourrait être de 5000€. Nous aurons une réponse fin septembre.
Monsieur Jean-Pierre Thomas fait remarquer qu'il s'est inscrit à la commission développement numérique et qu'il est déçu de n'avoir pas été contacté et même informé de ce dossier.
Monsieur Alain Sapin déplore effectivement que la commission n'ait pu se réunir mais le dossier a dû se faire dans la précipitation. En revanche, il y aura beaucoup de travail pour la mise en place de ces applications et les commissions communication et numérique devront travailler le contenu.
Monsieur Jean-Pierre Thomas aurait aimé discuter de l'opportunité des choix réalisés, à savoir si la 4G ne suffisait pas ? Cela méritait au moins débat. Il était possible de réunir cette commission dans les 8 jours de battement. Il souhaite apporter sa pierre à l'édifice. Monsieur Alain Sapin le reconnaît et en prend acte.

- **Monsieur Le Maire informe que les travaux vont maintenant reprendre ;**

Leff Armor Communauté travaille avec le cabinet OCEAM sur les réseaux d'eau usée et d'eau potable Nous avons également pris contact avec ce cabinet pour réaliser les travaux d'eaux pluviales pour les rues des Fontaines, Edouard Duval et Ste-Anne. La date de début de travaux n'est pas encore arrêtée.
Monsieur Dominique Prigent indique que les travaux d'effacement des réseaux de la rue de l'Armor seront réalisés pour la fin de l'année.
Monsieur Le Maire indique que le poste de relevage de Kerlan a subi de nombreux débordements ces derniers temps, qui se déversent dans le milieu naturel. Ces travaux sont de la compétence de L.A.C. et sont indispensables pour la construction de nouvelles habitations. Les permis d'aménager ne seront délivrés qu'à la condition que les stations d'épuration puissent absorber les effluents.
Le PLUIH a reçu un avis défavorable de la DDTM ainsi que de la chambre d'agriculture. La DDTM souhaite voir à nouveau des zones 1AU et 2AU. Evence Le Goas demande si au bout de 9 années les zones classées 2AU tomberont, comme par le passé. Monsieur Le Maire ignore pour l'instant le devenir de ces zones. Les 27 communes doivent se réunir, certaines devront modifier leurs zonages, c'est une certitude, mais lesquels ?
Dominique Prigent souhaite préciser qu'il faut valider le PLUIH avant le SCOT car celui-ci pourrait à nouveau remettre en cause le PLUIH.
Monsieur Jacques Brouder s'étonne que personne n'ait pensé à densifier l'habitat. Monsieur Le Maire lui répond que des dispositions ont été prises dans le PLUIH à ce niveau. Les dents creuses ont été identifiées et nous devons maintenant construire 18 logements à l'hectare. La densification urbaine consiste à concentrer l'urbanisation sur les zones déjà urbanisées.

Monsieur Alain Sapin souhaite faire un point sur les commerces :

- **Le Dressing,** place du Martray a ouvert le 7 septembre, c'est un magasin d'habillement de seconde main, de bonne facture.
- L'essentiel, anciennement **« la galetière »** a également ouvert le 7 septembre, ce sera dorénavant un restaurant traditionnel.
- **Les Saveurs Paysannes,** ce magasin a été repris par Monsieur Colin, originaire de Lamballe et ouvre le 11 septembre.
- **Une fleur m'a dit,** nouvelle fleuriste ouvrira le 19 septembre au 23, rue commerce.
- Sur Pléguien, derrière les Ateliers du Leff, une brasserie a ouvert avec une possibilité de consommer sur place. Elle est dénommée : **« La Galactique ».**

Toujours concernant les commerces, Monsieur Le Maire fait savoir que « L'Amuse-gueule » et le PMU ont demandé de prolonger l'installation provisoire de gabions jusqu'au 31 décembre 2020, pour exercer leur activité en terrasse. Monsieur Jean-Pierre Thomas trouve que sur le principe c'est une excellente idée, mais que si cela perdure, il faudra réfléchir à une taxe sur l'occupation du domaine public.
Monsieur Alain Sapin précise que pour le Kebab et la pizzéria Côté-Sud, ce dispositif n'était pas applicable du fait de la configuration, d'un point de vue sécurité.
Madame Patricia Martin voudrait faire part des effectifs de l'école, qui sont en augmentation. En effet, 175 enfants sont inscrits, ce chiffre est prometteur. La classe bilingue est attractive et compte désormais 24 élèves.
Monsieur Jacques Brouder signale que le trottoir devant l'ancien « Café de la Mairie » au 5, rue Saint-Jacques

est en très mauvais état, que cela est dû aux fientes des pigeons qui ont colonisé cette bâtisse à l'état d'abandon. Monsieur Le Maire souhaite rencontrer prochainement le propriétaire et lui en faire part. Une réflexion sera également menée sur une taxe sur les locaux vacants, pour inciter les propriétaires à rénover.
Monsieur Dominique Prigent rappelle que les services techniques ont un nouveau camion, cette acquisition s'élève à 19 000 €.

Monsieur Jean-Pierre Thomas revient sur le mail qu'il a adressé aux élus sur le mauvais entretien du cimetière, et, réaffirme l'importance de la propreté de cet espace de recueillement. Monsieur Dominique Prigent fait savoir que notre nouveau responsable des services techniques, Eric Palazzi, a planifié cette tâche récurrente le
second mardi de chaque mois. Monsieur Jean-Pierre Thomas pense que le dispositif « argent de poche » pourrait apporter une aide. Monsieur Le Maire de conclure que le conseil municipal tient effectivement à la propreté du cimetière.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le trente octobre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Armor Argoat, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Florence QUATTRIN -
Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Annie JOUANJAN - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Evence LE GOAS - M. Yann DASPREMONT -
M. Jean-Pierre THOMAS - Mme Monique LE VOGUER

Absents représentés :
M. Marc CHAPIN représenté par Mme Patricia MARTIN
M. David RADUFE représenté par Mme Véronique RIVOALLAND

Absent non représenté :
M. Pascal AUBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

En préambule de la réunion Monsieur Le Maire souhaite rendre hommages à Samuel Paty et aux victimes de la Basilique Notre Dame de Nice :
« La France connaît à nouveau une vague d'attentats terroristes qui endeuille la Nation. L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine a horrifié le pays. Face à cet acte d'une cruauté extrême, les valeurs fondamentales de notre République que constituent la liberté d'expression et la laïcité sont profondément touchées.
Hier matin, un islamiste radical a tué à l'arme blanche 3 paroissiens qui se trouvaient dans la Basilique Notre-Dame à Nice. Cet acte barbare frappe la communauté catholique de France au sein même de son lieu de culte. A la mémoire et en hommage aux personnes cruellement assassinées, je vous invite à observer une minute de silence ».

A l'issue du recueillement, Monsieur Le Maire expose la scission entre la majorité et Pascal Aubert : « J'ai rencontré Monsieur Pascal Aubert le 08 octobre dernier pour échanger sur le fonctionnement du conseil municipal. Nos conceptions de ce fonctionnement sont divergentes et ne peuvent être compatibles à une entente sereine au sein du groupe majoritaire. Après consultation des élus de la majorité, il a été décidé collégialement de demander à Pascal Aubert de se retirer de notre équipe. Pascal Aubert en a pris acte et toute déclaration ou toute initiative de sa part n'engageront que sa responsabilité personnelle ».

Madame Véronique Rivoalland rajoute que Monsieur Pascal Aubert utilise un fichier de contacts pour communiquer avec les Lanvollonnais, que son nom y est associé, elle réprouve cette association et veut mettre un terme à ces moyens de communication.
Monsieur Le Maire ne veut pas qu'un amalgame soit fait entre les agissements personnels de Monsieur Pascal Aubert et la municipalité.

---

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020.

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2020.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020

2. ACHAT DES TERRAINS PLUSQUELLEC

Monsieur Le Maire expose au conseil que les consorts Plusquellec possèdent 3 parcelles sur Lanvollon, que la commune envisage d'acquérir. Ces parcelles portent les références cadastrales B246 d'une contenance de 7320m², B266 de 810m² et B308 d'une surface de 5280m².
La parcelle B246 pourrait accueillir des jardins partagés et la B266, un espace de biodiversité aux abords de Kerouël. Le prix de vente est de 6000€.
La parcelle B246 aux abords des HLM et de la Cité Bel-Air est actuellement en friche, on peut d'ailleurs y constater des dépôts sauvages.
En ce qui concerne la parcelle B266, Monsieur Dominique Prigent précise que son acquisition permettrait de remettre le cours d'eau dans son lit. Cette vallée pourrait retrouver sa vocation initiale de noue, avec ses rives en pentes douces végétalisées. D'ailleurs le SMEGA (Syndicat Mixte Environnement Goëlo Argoat) qui est dissout aujourd'hui, avait travaillé sur ce projet. Le service environnement de Leff Armor Communauté pourrait reprendre le dossier.
Monsieur Jean-Pierre Thomas est tout à fait favorable pour l'aménagement de cette parcelle et, dit que c'est une bonne initiative. Par contre la parcelle de 7320m² est dans un état abominable, Monique Le Voguer et lui-même ont pu le constater. Les employés communaux ont déjà suffisamment d'espace à entretenir et cette acquisition augmenterait encore davantage le foncier de la commune. De plus, ces jardins partagés pour les HLM ne sont pas justifiés car les locataires ont déjà un jardin.
La zone derrière l'Ehpad lui semble plus appropriée et, est plus en vue, donc moins sujette aux querelles. Monsieur Jean-Pierre Thomas votera donc contre, car le projet semble démesuré, bien qu'il soit très favorable au projet de revalorisation et d'aménagement de l'espace de biodiversité.
Madame Monique Le Voguer ne voit pas l'intérêt d'acheter la parcelle B308, qui va générer beaucoup d'entretien.
Monsieur Le Maire lui précise que les consorts Plusquellec font un lot de leur patrimoine et souhaitent vendre l'intégralité. De plus, l'achat de l'ensemble est à un prix raisonnable. Cette parcelle est déjà boisée, la commune n'y fera pas d'aménagement, elle restera en zone N (naturelle) et boisée de surcroît. Des acquisitions foncières ont été réalisées dans les précédentes mandatures et les terrains servent à l'épandage des boues. Ces parcelles sont actuellement cultivées.
Monsieur Evence Le Goas propose que l'acte d'achat soit rédigé, ventilé et tarifé pour chaque parcelle, afin de simplifier les démarches en cas de revente.
Monsieur Jacques Brouder aimerait savoir si d'autres terrains communaux auraient pu servir à ce projet, ou pourraient être vendus.
Monsieur Le Maire lui fait savoir que Monsieur Marc Chapin fait le recensement du patrimoine communal et dès ce travail achevé, l'état sera présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :
- 16 voix pour,
- 1 abstention : Monique Le Voguer
- 1 voix contre : Jean-Pierre Thomas

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition.
Après avoir entendu l'exposé
APPROUVE l'acquisition de ces trois parcelles par la Commune au prix de 6000€.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'acquisition de ces terrains.

3. DÉSIGNATION DU CABINET « ETUDE DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE »

Le 07 octobre dernier, trois cabinets ont été auditionnés :
- Tristan La Prairie de Brest
- Atelier Préau de Nantes
- Alteréo de Basse Goulaine (44)

Des compléments d'informations leur ont été demandés.
La commission d'appel d'offres se réunit jeudi 29 pour étudier les ultimes offres.
L'offre du cabinet TRISTAN LA PRAIRIE est retenue au prix de 35 100€ HT.
Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite reprendre le terme de centre « ville » et non centre-bourg car la commune de Lanvollon y est très attachée, non pas par condescendance, mais véritablement pour l'étymologie, car Lanvollon était le cœur commercial des communes environnantes avec son marché et ses commerces multiples. D'ailleurs on venait en ville à Lanvollon. C'est un terme qu'il faut valoriser « la Ville Royale » donne une âme à Lanvollon.
Monsieur Le Maire fait remarquer que l'étude sera dénommée « revitalisation du centre-ville » car elle permet effectivement de repositionner Lanvollon au cœur de son environnement. L'E.P.F (Etablissement Public Foncier) a apporté à la commune toute son expérience et ses compétences d'analyse, c'est un appui technique essentiel, mais c'est la commune qui est maître de la décision. Deux belles propositions se sont tout de suite démarquées, le choix a été difficile.
Madame Marie-Annick Geffroy souhaite savoir si TLPA a déjà travaillé dans le secteur. Monsieur Le Maire a contacté Michel Lancien, maire de Pommerit-Le-Vicomte de la précédente mandature, qui a travaillé avec le cabinet sur la « friche Triskalia » et le retour est tout à fait positif.
Madame Monique Le Voguer déclare que malheureusement la configuration de la ville ne laisse pas beaucoup de possibilités.
Monsieur Le Maire explique que le cabinet fera plusieurs scénarii en prenant appui sur les avis des habitants, des commerçants et des élus, sur la topographie des lieux, les accès, les habitations, les commerces et les commerces vides, ce sera un travail collectif.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver le choix du cabinet Tristan La Prairie
- de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché
- de signer la convention qui expose les engagements pris entre la Commune et l'EPF en vue de la réalisation de l'étude.

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 29 octobre 2020
Après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le choix du cabinet Tristan La Prairie de Brest pour l'étude de redynamisation du centre-ville
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec l'E.P.F

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ 2019

Le compte administratif 2019 ainsi que le rapport d'activité de Leff Armor ont été transmis pour lecture aux conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux en ont pris connaissance.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le compte administratif 2019 de Leff Armor Communauté ainsi que le rapport d'activité.

5. DÉCISION MODIFICATIVE

Des dépenses relatives aux travaux de la rue de la Gare ont été mandatées sans qu'il y ait les crédits nécessaires à l'opération. Il convient donc de régulariser cette situation. Ces dépenses sont des opérations de voirie. L'opération n°48 « divers travaux de voirie » sera amputée de 23 761.09€ pour l'opération n°92 « réaménagement de la rue de la Gare » ainsi que l'opération n° 88 « réaménagement des services techniques » car la facture mandatée correspond à une facture d'évacuation de déblais aux services techniques.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 19 juin 2020 approuvant le budget principal de la commune ;
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

6. REVALORISATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE

La prime de fin d'année aux agents communaux est révisée tous les ans au mois d'octobre ou début novembre pour un versement sur novembre. La revalorisation se fait sur l'indice INSEE, qui est nul cette année, l'an dernier elle était de 1362.56€ brut.
Monsieur le Maire rappelle que la prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal, de la résidence An Héol, ainsi qu'au Sirescol dans les mêmes conditions dans un souci d'égalité de traitement.
Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :
La prime est allouée au personnel titulaire et non titulaire à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année N. La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).
Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.
La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2020 sera maintenue à 1362.56 € brut pour un temps complet.

7. RÉGULARISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Nous avons recruté Monsieur Eric Palazzi, responsable des services techniques, après plusieurs publications infructueuses. Monsieur Eric Palazzi a le grade d'adjoint technique territorial or, le grade vacant était agent de maîtrise. Il est donc nécessaire de supprimer le grade d'agent de maîtrise et de créer le poste d'adjoint technique.

La position de détachement pour stage du grade de rédacteur au service administratif doit également faire l'objet d'une suppression.

Le recrutement au service de comptabilité d'un adjoint administratif principal de 2ème classe doit être mentionné dans le tableau ainsi que le recrutement au service technique d'un adjoint technique.
Monsieur Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du comité technique.

DM N°1

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-48 : Divers travaux de voirie	0,00 €	23 761.09 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-88 : Réaménagement des services techniques	0,00 €	3 859.20 €	0,00 €	0,00 €
R-2313-92 : Réaménagement de la rue de la gare	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 233.09 €
R-2315-92 : Réaménagement de la rue de la gare	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 387.20 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	27 620.29 €	0,00 €	27 620.29 €
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**27 620.29 €**	**0,00 €**	**27 620.29 €**
Total Général	**27 620.29 €**		**27 620.29 €**	

Grade	Fonctions	Position	Effectif	dhs
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Adjoint adm .ppl 1ère cl	Secrétaire générale	activité	1	35
	secrétariat	activité	1	35
	accueil	activité	1	35
Adjoint adm. Ppl 2ème cl	comptabilité	En cours	1	35
FILIÈRE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	activité	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	activité	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	activité	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	32.33
	assistante enseignant	activité	1	20.5
	assistante enseignant	activité	1	21
	agent d'entretien EV	activité	1	35
Adjoint technique	agent d'entretien école	activité	1	18.75
	agent polyvalent ST	En cours	1	35
	responsable technique	activité	1	35
	agent d'entretien EV	activité	1	35
	agent d'entretien école	activité	1	28
	agent polyvalent ST	activité	1	35
	agent polyvalent ST	activité	1	35
FILIÈRE SOCIALE				
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant		1	28,75
	assistante enseignant		1	28,75
TOTAL HEURES				**633.1**
ETP				**18.09**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la suppression du grade de rédacteur pour cause de mutation.
APPROUVE la suppression du grade d'agent de maîtrise pour cause de mutation et la création d'un poste d'adjoint technique pour son remplacement.
DIT que conformément aux dispositions en vigueur, l'avis du comité technique sera requis.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire expose le projet de la Maison France Services : un groupe de travail a planché sur ce projet et l'a construit. Lanvollon espérait que Leff Armor Communauté lui apporte un appui financier, le lieu était trouvé : l'Espace Bernard Locca, situé au centre. Ce projet pouvait être labellisé et dans ce cas, l'Etat versait 30 000€ par an pour les deux premières années, pour la rémunération du personnel recruté pour renseigner la population. Les communes de Plouha et de Plélo se sont également positionnées et elles peuvent sur leur fond propre assumer ces dépenses. En bref, si la Maison France Services se fait à Lanvollon, elle sera située dans un bâtiment communautaire avec du personnel communautaire, soit à Blanchardeau, soit dans le nouveau bâtiment de l'Office du tourisme au Ponlô. Monsieur Le Maire exprime sa déception, beaucoup d'énergie a été dépensée pour rien.
Monsieur Alain Sapin trouve cela scandaleux, ce type de structure doive être située dans les centres et non en périphérie. Il est logique que l'EPCI porte ce projet mais dans les centres, car l'EPCI c'est nous aussi. Monsieur Jean-Pierre Thomas le rejoint sur ce point.
Monsieur Dominique Prigent précise qu'il y a encore de l'espoir puisque le Préfet est plutôt favorable à la candidature de Lanvollon, à cause de sa situation géographique, Madame La Sous-Préfète doit se prononcer.
Monsieur Jean-Pierre Thomas demande s'il est possible qu'une permanence se tienne en mairie ou dans un local communal. Nous avons besoin d'un service de proximité.
Monsieur Le Maire lui répond que le groupe de travail a travaillé sur ce projet et que l'Espace Bernard Locca avait été retenu. La décision sera rendue rapidement, fin d'année ou début d'année prochaine.
Monsieur Dominique Prigent évoque la raison pour laquelle il n'y a plus d'éclairage public au centre et au niveau de l'école publique. En effet la

centrale rue du Leff a pris feu. Enedis est intervenu et LE DU doit également le faire dans le courant de la semaine prochaine pour rétablir la situation.
Autre point, Lanvollon a obtenu le classement certiphyto niveau 4, pour obtenir le niveau 5, il ne faut plus utiliser d'anti-limaces. Ce niveau 4 nous permet de recevoir une subvention de 40% par la Région, pour la herse achetée.
Madame Monique Le Voguer souhaite intervenir pour signaler que le cimetière est propre.
Monsieur Le Maire informe les élus qu'il faut constituer la commission de révision de la liste électorale, que cette liste est constituée de conseillers municipaux. Sont exclus le Maire et les Adjoints. Dans les communes de 1000 habitants et plus, pour lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, deux membres sont issus de la liste minoritaire de manière à garantir la présence de l'opposition. La commission est composée de 5 conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, sous réserve de leur approbation. Monsieur Le Maire interroge les élus qui acquiescent à la lecture de leur nom :
Madame Roselyne Descamps, Monsieur Jacques Brouder, Madame Marie-Françoise Limpalaër, Madame Monique Le Voguer, Monsieur Jean-Pierre Thomas.
Madame Véronique Rivoalland rappelle que la mairie est à l'écoute des personnes dans le besoin. Un nouveau service a été mis en place par la Gendarmerie « Opération tranquillité séniors » en composant le 17 ou le 112 pendant la période Covid. C'est l'Adjudant Hervé Nicolas qui s'en charge.
Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite savoir si la commune a été informée du renforcement du plan vigipirate aux abords des lieux de culte. Monsieur Le Maire lui fait savoir qu'à ce jour, nous n'avons pas eu de nouvelles directives de la Préfecture en la matière.
Madame Véronique Rivoalland donne les dates de la collecte de la banque alimentaire, elle aura lieu le 27 et 28 novembre prochain. Elle souhaite remercier d'ores et déjà Gwenaëlle qui participera et les magasins Super U et Lidl.
Monsieur Le Maire explique que des chicanes vont être posées rue du Trégor pour ralentir la vitesse. Pour l'instant, c'est du provisoire.
Un marquage pour le stationnement va être réalisé rue Guével ainsi que devant le collège.
Monsieur Jacques Brouder souhaite savoir comment seront traités les bas-côtés de la rue du Moulin, en matière d'aménagement paysager. Monsieur Dominique Prigent lui fait savoir qu'il y aura une bande enherbée puis du paillage et encore une bande enherbée car il est trop dangereux d'y planter des arbustes à cause de la taille.
Monsieur Le Maire fait savoir qu'il y a une réflexion sur les espaces verts de la commune, le centre-ville sera planté d'annuelles ou de bisannuelles et la périphérie sera traitée en vivaces en privilégiant le minéral pour un entretien plus aisé.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LES SERVICES

Gwénaëlle LE LOUET est arrivée au service de comptabilité le 24 novembre dernier. Elle arrive de Lannion Trégor Communauté où elle travaillait depuis 2008. Elle évoluait dans différents domaines d'activités mais ses compétences en comptabilité prédominent. Nous lui avons réservé un chaleureux accueil. Nous sommes certains qu'elle trouvera dans cette nouvelle expérience un épanouissement personnel.

Eric Palazzi a pris ses fonctions de responsable des services techniques au 1er septembre 2020. Il était auparavant en poste à Lannion Trégor Communauté en tant que responsable de secteur collecte déchets, depuis mai 2018. Après un parcours professionnel en logistique et management, Il souhaitait travailler au plus près de la population et des élus.

Le point sur les travaux

REMPLACEMENT DE LA PALISSADE EN BOIS

Remplacement de la palissade en bois de l'école publique Yves Jouan par une clôture rigide avec un petit portillon et un grand portail double .Celui-ci reste à poser en début d'année 2021.

POSE DES DÉCORATIONS

Pose des décorations de Noël, celles de la place du Martray étaient toutes nouvelles cette année.

RÉHABILITATION DE L'ANCIEN TERRAIN DE BASKET

Réhabilitation de l'ancien terrain de basket (Entre la salle polyvalente et les terrains de tennis). Celui-ci a été transformé pour devenir un terrain d'entraînement de foot l'hiver quand les terrains sont impraticables. Création de deux points lumineux, projecteurs et revêtement en sable pour recouvrir le bitume.

AMÉNAGEMENT MINÉRAL

Aménagement minéral de la rue de la gare.

REMPLACEMENT DE LA PORTE EN BOIS DE L'ÉGLISE

Remplacement de la porte en bois de l'église (porte principale) par une grille en fer forgé. Celle-ci est confectionnée et installée par l'entreprise Lopin de Lanvollon.

Cérémonies du souvenir

L'année 2020 a vu défiler discrètement les cérémonies du souvenir. Toutes les commémorations ont été maintenues avec un public restreint, soumis au respect des règles sanitaires.

11 Mars
journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

19 Mars
Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'AFN (jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie)

DERNIER dimanche d'Avril
Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation

8 Mai
Commémoration victoire 8 Mai 45

27 Mai
Journée Nationale de Résistance

8 Juin
Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

18 Juin
Commémoration de l'appel du 18 Juin

14 Juillet
Fête Nationale

16 Juillet
journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux " Justes " de France

25 Septembre
Hommage aux anciens membres des troupes supplétives (Harkis)

11 Novembre
Armistice du 11/11/1918

5 décembre
Journée nationale d'hommage « aux morts pour la France » pendant les combats AFN

Des chaussettes pour nos arbres

En cette période où toutes les manifestations sont compliquées à organiser, nous avons choisi de donner des couleurs à notre commune, nous proposons à toutes les tricoteuses ou tricoteurs de nous rejoindre dans le projet de mettre des chaussettes à nos arbres.

Si vous avez des surplus de laine dont vous ne savez plus quoi faire, nous vous proposons de venir nous les apporter à la Mairie ou de nous le signaler afin que nous venions les chercher.
Nous avons également pris un partenariat avec les deux magasins de Lanvollon qui vendent de la laine, à savoir :
- Coudre et Trico-Thé,
- Flash Loisirs,

Afin de fournir de la laine, la Mairie fournira gratuitement l'intégralité de la laine à toute personne s'inscrivant dans ce projet.
Pour parer nos arbres de belles chaussettes haut en couleur, nous faisons appel à toutes les tricoteuses ou tricoteurs de la Commune afin de tricoter des morceaux allants de 50 à 80 centimètres de large et pouvant aller jusqu'à 2 mètres de longueur.
La résidence An Héol sera également associée à la démarche.
Après avoir cousu en patchwork ces tricots et avoir habillé nos arbres, nous ferons un "vernissage" probablement fin avril prochain.
Pour vous inscrire ou vous renseigner, c'est simple, vous pouvez passer ou téléphoner directement à la Mairie, ou laisser un message sur la page Facebook ou un mail.
Téléphone : 02.96.70.00.28
Mail : a.sapin@lanvollon.fr

Développement numérique

Tout prochainement, nous mettrons à votre disposition une application mobile qui sera à télécharger gratuitement sur vos téléphones portables.

Cette application mobile complète, personnalisable et accessible à tous les âges, vous permettra de :

- consulter les services de la Mairie, l'actualité et évènements sur la Commune,
- signaler des dysfonctionnements (éclairage public, mobilier urbain, propreté de la ville, etc...
- vous alerter en temps réel via des notifications (alerte et vigilance météo, danger, etc...).

- mettre à votre disposition des documents tels que des délibérations de conseils municipaux, bulletins municipaux, menus de la cantine etc...
- demander des rendez-vous avec les élus en quelques clics.
- trouver ou contacter une association, une école, un commerce ou une entreprise de la commune en quelques secondes, et de nombreuses autres fonctions.

CCAS

BANQUE ALIMENTAIRE : COLLECTE 2020

Les 27 et 28 novembre avait lieu la collecte annuelle de la banque alimentaire.
Malgré les conditions particulières liées à la crise sanitaire, la générosité était au rendez-vous. A chaque point de récolte (Lidl, Super U et Epicerie Ti Gwen) les caddies se sont remplis rapidement.
A la fin du week-end, plus d'une tonne de denrées alimentaires a été acheminée vers Guingamp, qui redistribuera au fur et à mesure des besoins sur notre commune.
Merci aux bénévoles de la municipalité et des communes voisines (Tressignaux et Pléguien) qui se sont relayés pour animer cette collecte.
Cette fois encore l'équipe féminine U15 de la JSL, a apporté son soutien à cette action solidaire.

COLIS DE NOEL

Comme chaque année, à l'approche des fêtes de Noël, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, ont préparé les colis à destination des aînés de notre commune.
En soutien aux commerces locaux, les colis ont été confectionnés avec des achats réalisés dans les commerces du centre-ville et personnalisés en fonction des destinataires (homme, femme ou couple).
Ainsi 133 colis ont été distribués avant le 20 décembre 2020 aux personnes âgées de plus de 80 ans, seules ou en couple.
Cette année, nous nous sommes limités à une distribution, dans le strict respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

RESIDENCE AN HEOL

CONSEIL DE VIE SOCIALE RÉSULTAT DU VOTE

Pour les représentant(e)s des résident(e)s :
Sont ainsi élues membres titulaires du Conseil de Vie Sociale
• Madame HAMON Marie Paule
• Madame LE FEVRE Eliane
Sont ainsi élues membres suppléantes du Conseil de Vie Sociale
• Madame LE BIHAN Lucienne
• Madame JEAN Jacqueline

Pour les représentants du personnel,
Sont ainsi élues membres titulaires en qualité de représentantes du personnel
• Madame Christine BLUME
• Madame Laurence LE CORRE
Sont ainsi élues membres suppléantes en qualité de représentantes du personnel
• Madame Anne GUEGAN
• Madame Maggy DOS REIS

Pour les représentants des familles,
Sont ainsi élu(e)s membres titulaires en qualité de représentant(e)s des familles
• Madame CARDOT Patricia
• Monsieur HENAFF Jean Claude
Sont ainsi élu(e)s membres suppléant(e)s en qualité de représentant(e)s des familles
• Monsieur GUERVILLY Gérard
• Madame DAVID Catherine

ATELIER COUTURE

SALLE À MANGER
(AGRANDISSEMENT DE LA SALLE À MANGER)

Les résidents ont bien investi la salle à manger ainsi que le personnel

APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE

VISITE DES FAMILLES
Les résidents ont apprécié le retour de leurs familles sous le soleil de cet été
Pendant l'été, les familles rendent visite à leurs parents

REMISE DE CHÈQUE
Dans le cadre de l'opération "tous unis pour nos ainés" lance en faveur des personnes âgées et portée par la fondation du Crédit Agricole. La caisse locale de Lanvollon a remise à Mme LEFEBVRE Bénédicte un chèque de 4526 euros qui va permettre de financer une borne musicale

SORTIE EN MINI BUS
sortie plage au Palus et une sortie à l'étang de Châtelaudren

Mme LE MOGNE
qui à 100 ans
(101 ans le 22 janvier 2021

APRÈS-MIDI LUDIQUE

PRÉPARATIF DÉCO DE NOËL

ECOLE

Ecole Yves Jouan

ecole.lanvollon@wanadoo.fr
Madame Sophie BOUVIER directrice, 02 96 70 02 91
Disponible le mardi pour prise de rendez-vous

L'école publique Yves Jouan compte cette année 175 élèves répartis sur 8 classes (7 classes monolingues et une classe bilingue). L'équipe enseignante a accueilli cette année de nouvelles enseignantes :

- en TPS/PS : Mme Prioux Nolwenn et Mme Goudallier
- en décharge de direction et de maître-formatrice : Mme Marques Ferreira Léna
- en complément de temps partiel en classe bilingue : Mme Petit Hélène

Cette rentrée se fait dans un contexte particulier en raison des conditions sanitaires. Une réorganisation des entrées et sorties a du être mise en place pour limiter les attroupements aux abords de l'école. Depuis le mois de mai, l'école utilise ses deux entrées pour fluidifier ces moments et chaque enfant est accueilli directement à la porte extérieure de sa classe.

Les services de cantine ont été eux aussi revus pour éviter le brassage des enfants. Trois services sont effectués chaque jour. Les enfants ont en effet été répartis en trois groupes (cycle 1/cycle2/cycle3) et chaque groupe reste à distance les uns des autres toute la journée dès la garderie du matin. La municipalité a dû aussi réaménager le travail des agents communaux pour répondre au protocole de ménage.
Les enseignantes mettent, elles-aussi, en place le protocole sanitaire avec leurs élèves tout au long de la journée (lavage des mains, port du masque dès le CP, aération des locaux, …). Tous ces aménagements n'occultent pas le travail d'enseignement qui est le cœur de notre métier. Des projets commencent à se mettre en place :

Les classes de primaire suivent en ce moment le « Vendée globe » qui permet tout un travail en géographie, histoire, sciences, littérature, art plastique, …
Un projet chorale est en cours, même si dans les conditions actuelles, le spectacle de fin d'année avec les parents reste incertain.
Un projet d'art plastique afin d'embellir certains murs de l'école est aussi en cours de réflexion.
Des sorties sont aussi envisagées quand les conditions sanitaires le permettront.

C'est une année particulière mais l'important, c'est que les enfants continuent de s'épanouir et de s'instruire tous ensemble au sein de l'école.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2021-2022

Les inscriptions pour la rentrée 2021-2022 se font dès à présent en mairie.

- Pour tous les enfants nés en 2018 (La rentrée est dès septembre suite à l'obligation de scolarisation l'année des 3 ans)
- Pour ceux de 2019 qui souhaitent être scolarisés l'an prochain (3 rentrées : septembre, novembre et janvier)

Il faut se munir du livret de famille et du carnet de santé. La directrice, Mme Bouvier, est à votre disposition sur rendez-vous au 02-96-70-02-91, pour tout renseignement ou pour visiter les locaux.

Ecole Sacré-Coeur

Ecole du Sacré-Coeur
7 Rue Sainte Anne
22 290 Lanvollon
eco22.sc.lanvollon@e-c.bzh

C'est plus de 200 élèves qui ont passé le portail de l'école du Sacré-Coeur lors de cette rentrée scolaire 2020/2021. Une rentrée bien particulière ! Beaucoup de sourires, des milliers de choses à se raconter entre copains et copines… Des retrouvailles attendues depuis des mois pour certains. Enfin la rentrée !

La crise sanitaire que nous vivons nous le rappelle, l'école n'est pas simplement un lieu d'apprentissage pour les jeunes où ils développement leurs compétences. L'école est un espace de sociabilité, d'échanges, d'accès à la culture pour tous. L'école essentielle pour le développement intellectuel et psychologique des enfants, essentielle pour l'épanouissement des jeunes.

Dans le contexte actuel, c'est toute la communauté éducative de l'école du Sacré-Coeur qui s'implique quotidiennement pour le bien-être des élèves. Elèves, familles, enseignants, personnels, associations de l'école...Tous montrent leur force d'adaptation face à la situation, aux protocoles qui évoluent de semaine en semaine. C'est toute la communauté éducative de l'établissement qui démontre son énergie,sa bienveillance, sa solidarité face à la pandémie.

Application des gestes barrières, lavage des mains, port du masque, aération, désinfection… sont devenus le quotidien de l'école. Mais les sourires sont toujours là, les jeux sur la cour aussi, les discutions animées entre copains comme les petites disputes qui sont vite oubliées... Bref… la vie de l'école.

L'école vit. En classe, les élèves travaillent, s'aident, cherchent, expliquent, argumentent… Les enseignants aident les élèves à avancer, proposent des projets adaptés. Le projet de l'école du Sacré-Coeur a pour thème le développement durable. Nous souhaitons former des citoyens responsables face à l'environnement. Faire réfléchir/débattre les élèves sur notre mode de consommation, leur apprendre les gestes éco-citoyens (trier les déchets, comment éviter le gaspillage…). Des sorties scolaires, des interventions en classe de spécialistes, des créations artistiques, des expériences scientifiques... viendront concrétiser le travail des élèves durant toute l'année.

A toutes et tous, je vous souhaite une belle année scolaire et vous remercie de votre confiance.

David Lissillour, Chef d'établissement

Collège Notre Dame

Après une rentrée sous le signe du protocole sanitaire, l'année 2020-2021 au collège sera bien sûr marquée par les incertitudes liées aux conditions particulières auxquelles nous sommes soumis.
La rentrée, le 1er septembre, enregistrait un effectif de 245 élèves, répartis dans 11 classes, une de plus que l'an dernier. Pour cette rentrée pas moins de 10 nouveaux enseignants intégraient l'équipe pédagogique.
Après plusieurs semaines de fonctionnement, tout le monde s'est adapté aux mesures barrières exigées. Cette situation a tout de même des conséquences sur la préparation des projets annuels, limitation des sorties avec nuitées par exemple. Malgré tout, la vie se poursuit et le collège poursuit ses travaux d'aménagement et ses activités.

TRAVAUX D'ISOLATION.

Des travaux d'isolation sont entrepris pendant les vacances de la Toussaint. Isolation thermo-acoustique par soufflage de fibres minérales dans les combles au-dessus de la nouvelle salle de musique sur une surface de 125 m². L'ensemble de l'établissement est désormais isolé après ce dernier chantier.

COUVERTURE.

Durant l'été, la couverture de bâtiment principal a été entièrement remplacée, plus de 600 m2 de couverture.

ACCESSIBILITÉ

Les travaux d'accessibilité du collège se poursuivent et approchent de son terme. En particulier la pose de la cage d'ascenseur desservant le 1er et 2d étage.

MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le collège poursuit la rénovation et l'extension de son parc informatique. Acquisition pour cette rentrée de 4 ordinateurs portables et d'un vidéo projecteur, achat de 9 tablettes numériques, raccordement à internet par réseau filaire de toutes les salles de classe : gros travail de câblage réalisé en régie. 18 salles de l'établissement (salles banalisées ou spécifiques) sont désormais entièrement équipées (internet, ordinateur, vidéoprojecteur).

NOUVELLES SALLES

Depuis la rentrée, les élèves peuvent profiter de 2 nouvelles salles spécifiques entièrement rénovées, une salle d'arts plastiques et une salle de musique.

ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES

Les projets d'animation pour cette année se mettent en place dès ce premier trimestre, plusieurs interventions, animations, sorties sont programmées dans différentes disciplines. Des propositions d'atelier s'organisent également. Bien sûr les activités de l'Association sportive ont commencé.

DIPLÔME DU BREVET

Le jour des vacances de la Toussaint, les lauréats du Brevet des Collèges de la session de juin 2020, ont reçu leur diplôme. 54 candidats pour 51 lauréats. 20 candidats ont obtenu la mention TB et 16 la mention B.

PORTES OUVERTES

Le collège organise des temps de portes ouvertes en février. Le vendredi 19 février 2021 de 17 à 19 h et le samedi 20 février de 9h à 12h.
Collège Notre Dame
6 rue Saint Vincent
2290 Lanvollon
col22.nd.lanvollon@a-c.bzh
0296700035

LE FORUM CITOYEN
2003 – DE LA NAISSANCE À LA MAJORITE - 2020

Forum Citoyen
Leff Ar Mor

En ce temps-là !!!! Nous sommes le 4 décembre 2003 et le premier Conseil Citoyen de France naît sur le territoire de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha au terme d'une assemblée générale constitutive suivie par 120 personnes.

Le journal Ouest-France écrit : *« le conseil citoyen est né de la volonté des élus de mettre en œuvre une véritable politique de démocratie participative »* et citant un élu, un des membres fondateurs : *« ce conseil citoyen est le fruit de deux années de travail d'un groupe de réflexion... Cette structure pourra permettre au plus grand nombre d'habitants d'être associés à la politique communautaire. Ce sera une force de proposition, la décision restant au conseil communautaire »*. Un autre élu, également membre fondateur précise : *« par l'échange et la concertation, notre assemblée doit être en mesure d'avancer des idées et des projets d'actions qui soient profitables à l'intérêt général »* Cette création est l'aboutissement d'une politique communautaire et le journal poursuit : *« depuis son installation la Communauté de communes a toujours voulu que le citoyen participe à la vie publique en proposant de nombreuses commissions ouvertes »*.

Considérant cette belle affluence et ce magnifique engagement, c'est une période euphorique. Elle est vite rattrapée par la réalité du « terrain » car, en effet, la tâche est énorme !! Il faut s'organiser avec 7 groupes de travail sur des sujets variés, gérer un conseil d'administration de 35 membres et manager 85 adhérents, tous avec des idées plein la tête et une volonté débordante. Il faut apprendre à se connaître et fixer des lignes de conduite au sein desquelles le respect et l'écoute d'autrui font force de loi. Par ailleurs, il est important de tisser des liens avec les élus surtout que certains sont opposés à cette notion de démocratie participative et on peut même lire : *« le conseil citoyen ne détient pas de mandat et c'est un lieu de discussion qui, pour moi, ne sert à rien »*

Petit à petit, le « Conseil citoyen » fait son trou et se fait admettre puis reconnaître grâce, à ses actions, aux résultats de ses travaux, au maintien de sa position dans le paysage communautaire et à son état d'esprit empreint d'une volonté permanente d'échanges et de dialogue, sans toutefois ne rien céder à sa liberté d'expression.

A l'enthousiasme des premiers mois, succède une certaine vitesse de croisière inhérente à toute association avec l'enchaînement des réalisations, avec des effectifs fluctuants, avec des hauts et des bas, avec des départs compensés par de belles arrivées. Tout ceci a permis de créer une ossature solide, capable de résister aux soubresauts des divers rendez-vous et ainsi de traverser le temps jusqu'à aujourd'hui.

Même si le nom change en 2010 pour devenir « Forum Citoyen Leff Ar Mor », même si Leff Armor Communauté est créée en 2017, l'esprit ne change pas au sein de l'association qui reste attachée à ses principes fondamentaux : force de proposition et partenariat avec les élus.

La démocratie participative a un vrai sens lors de la création de l'association ; elle s'estompe quelque peu au fil du temps, malgré les actions menées et est alors portée par une poignée d'élus et d'habitants ; elle est rarement combattue tout au moins ostensiblement ; elle semble trouver aujourd'hui un regain d'intérêt au sein de plusieurs communes sous l'impulsion de nouveaux élus. Notre association est, par ailleurs, de plus en plus associée aux travaux de Leff Armor Communauté.

Tous les espoirs sont permis pour que s'amplifie ce mouvement à condition que les habitants soient une force de proposition sereine et responsable et que les élus soient ouverts au brassage d'idées et aux suggestions pour nourrir leur réflexion et prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Je me permets ce retour en arrière pour que tous les habitants qu'ils soient du Sud ou du Nord, pour que tous les élus qu'ils soient anciens et surtout nouveaux de Leff Armor Communauté, aient une parfaite connaissance des circonstances selon lesquelles cette association a su trouver et conserver voire conforter sa place au sein des différentes collectivités.

Que vous soyez citoyens, citoyennes, membres d'associations, agents de collectivités, conseillers municipaux, conseillers communautaires, maires, vice-présidents ou vice-présidentes, même président, ……. vous pouvez toutes et tous rejoindre l'association et venir exprimer vos idées. Il suffit de pousser la porte !

Alain Collet, président

LA JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE
UN CLUB QUI SE PORTE BIEN.

U8 U9

U13_equipe 3

Dans cette période si compliquée que l'on peut vivre actuellement, le club de foot de Lanvollon, la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise, peut se ravir de sa situation. Nous pouvons observer la réussite du club à travers deux marqueurs majeurs. Tout d'abord nous pouvons observer une stabilité dans les effectifs du club. Aujourd'hui, ce n'est pas moins de 430 licenciés que le club compte dans ses rangs. Un effectif exceptionnel quand on connait la population lanvollonnaise. Cette réussite tant au niveau des jeunes (300 licenciés) qu'au niveau des séniors (70 licenciés), on la doit à l'investissement de bon nombre de dirigeants et éducateurs. Le club peut se féliciter d'avoir de nombreux bénévoles à donner de leur temps pour permettre à un maximum de jeunes et moins jeunes de pratiquer le football. Nous adresserons une mention spéciale à 5 bénévoles assidus, sans qui la pratique du foot à Lanvollon ne pourrait avoir lieu dans de telles conditions. Monique, Jacques, Jean-Claude, Michel et Bernard ; tous les cinq retraités donnent de leur temps sans compter au club pour que cette famille du foot évolue dans les meilleures conditions possibles. Un club de foot ne pourrait vivre sans bénévoles dévoués alors au nom de tous les licenciés, nous les remercions.

Le deuxième marqueur qui vient démontrer la réussite de l'ensemble du club, ce sont ces 2 labels obtenus. Après avoir obtenu le label école de foot espoir la saison passée, le club vient d'obtenir le label école féminine de football niveau « Or ». Pour information seul 3 clubs du département ont obtenu ce niveau cette année : Guingamp, Dinan et Lanvollon !

C'est le travail important qui vient d'être récompensé par l'obtention de ce label. Une récompense pour le club, mais surtout pour les dirigeants et le travail qu'ils fournissent auprès des jeunes filles pour les faire pratiquer le football, les accompagner, les faire progresser et évoluer sportivement ainsi qu'en tant que personnes. Nous comptons actuellement 80 jeunes filles licenciées au sein de notre structure avec des équipes en constante évolution (niveau régional, équipes inscrites en championnat masculin).

EQUIPE A

Depuis plusieurs années le club insiste sur la formation des éducateurs. C'est dans cette optique que nous continuerons afin que l'ensemble des catégories soient accompagnées par des éducateurs diplômés.
Nous pouvons aujourd'hui être fiers d'avoir dans notre commune un club tel que le nôtre. L'image de la commune rayonne aux quatre coins de la région à travers les différentes performances des équipes. La Jeunesse Sportive Lanvollonnaise peut être fière de figurer parmi les grands clubs costarmoricains. Pour terminer encore merci aux bénévoles qui donnent de leur temps sans lesquels rien ne serait ainsi.

A noter également qu'en 2021 le club fêtera son 100ème anniversaire, puisque la JS Lanvollon a été créée au Journal Officiel en Juillet 1921.

CLUB DES CRAQUELINS

Notre club est malheureusement à l'arrêt, nous avons suspendu toutes les activités il y a presque maintenant un an déjà.
A la demande des boulistes et sous protocole sanitaire strict, nous avons tenté de reprendre en septembre dernier mais le second confinement nous a brutalement arrêtés.
Nous avons hâte de nous retrouver, mais conscients du risque sanitaire élevé, nous ne sommes pas en mesure de donner une date de réouverture des activités du club.
Le Maire, Arsène Nicolazic, a annoncé dans ses vœux la démolition de l'ancien foyer-logement et de la salle récréative où nous nous réunissions les mercredis après-midi. Des travaux importants vont être réalisés dans la salle Armor-Argoat afin de pouvoir nous accueillir dès l'automne prochain.

CLUB "LES GAIS LURONS"

Malgré la tentative de reprise d'activités en septembre 2020, le second confinement nous a contraints à remettre notre association en sommeil.

Nous attendons avec impatience la possibilité de retrouver nos adhérents et adhérentes dans un contexte plus serein.
Nous profitons de ce bulletin pour vous présenter nos vœux pour l'année 2021.

Pour tout renseignement, merci de joindre le 02.96.22.00.52 - Mme Liliane DUGAUTIER, Secrétaire du Club.

UTL
GARDER LE CONTACT.

Notre année « universitaire » 2019-2020, à l'instar des précédentes, se déroulait fort bien. Les conférences à raison d'une par quinzaine et les ateliers rythmaient notre vie associative. Le programme proposé aux adhérents trouvait auprès d'eux un bon écho et l'année s'écoulait dans la sérénité quand....le confinement a été imposé à la mi-mars.

Comme pour toute autre association, notre élan fut brisé et nous avons vite compris que notre année était terminée. Bien évidemment les conditions fort justement imposées contraignaient tout un chacun à l'isolement et voire pour certains à la solitude.
Les nouvelles règles en vigueur en septembre nous laissaient espérer une reprise. Une écoute attentive de nos interlocuteurs de la Communauté de Communes ou des mairies nous permit de concevoir des règles de fonctionnement et d'envisager une reprise. Le programme d'année a été préparé et présenté au cours de l'Assemblée Générale du 19 octobre. La première conférence devait se dérouler le 2 novembre. Mais…la suite, nous la connaissons et nous la vivons !

Avoir du temps libre est assurément un privilège mais ne pas avoir d'événement pour le meubler peut être déstructurant. Les propositions de l'UTL viennent s'inscrire sur les agendas et ainsi rythmer les semaines de ses adhérents. Les projets sont, à tout âge, nécessaires pour avancer et les rencontres sont essentielles. La relation sociale est un moteur de la vie et constitue le fondement et la raison d'être de notre association.
Refusant cette rupture, nous proposons, comme nous l'avons déjà fait d'avril à juin, de garder le contact par la voie numérique. Une information hebdomadaire et des sujets élaborés par les animateurs d'atelier seront accessibles par internet. Nous nous mettons dans l'air du temps !
Bien sûr, il nous tarde de pouvoir à nouveau proposer le fonctionnement habituel plus chaleureux et convivial.
C'est assurément une période « particulière » où nous mettons tout en œuvre pour briser les solitudes. Le merveilleux film d'Ettore SCOLA, « une journée particulière » raconte la rencontre de deux êtres isolés au cours des années de plomb du fascisme Mussolinien. La « particularité » de cette journée comme de notre année est de briser les solitudes.
Garder espoir, rester en projet, c'est la meilleure thérapie.

KOROLLERIEN LANNON
ASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

La reprise des cours a eu lieu mi-septembre pour les débutant.e.s et initié.e.s désirant se perfectionner, le mercredi après-midi de 14H30 à 16H00, salle LOCCA.

Les cours du mardi ont lieu à la SALLE RECREATIVE de l'ancien foyer-logement, de 21H00 à 22H30.
Malgré le contexte actuel dû à la COVID 19, le nombre d'adhérent.e.s reste stable, une quarantaine entre les musicien.ne.s, les débutant.e.s et les confirmé.e.s.
Nous espérons que le fest deiz prévu le 18 avril 2021 pourra se faire.

L'Assemblée Générale se tiendra le 10 novembre à 21H00, salle récréative.
Les inscriptions se font sur place, pendant les cours, et peuvent se faire tout au long de l'année. N'hésitez pas à nous contacter !
Contact : gisèle273@orange.fr
Notre site internet : korollerien-lannon.simplesite.com

Gisèle LE FLOCH, Présidente

FRESQUES
DE LA SALLE COMMUNALE « BERNARD LOCCA »

BERNARD LOCCA
1926-1997

GÉRARD DEIMAT
1949-2013

En 1953 Monsieur Nansot, maire de Lanvollon fit décorer les salles de réunion de la mairie par Bernard Locca un jeune artiste d'origine italienne. Pour l'anecdote le contrat était : les fresques contre le gîte et le couvert.
Ces fresques représentent la vie en Bretagne dans cette première moitié du 20ème siècle, encore très présente dans la mémoire des Bretons.
C'est un arrêt sur image de cette période devenue de l'histoire avec :

- **l'architecture :** les rues et les maisons,
- **la vie quotidienne :**
  - avec le travail de la terre : le ramassage des pommes
  - le travail de la mer : les pêcheurs et leurs filets
- **l'économie :** avec les marchés
- la vie spirituelle ou distractive : les processions, les fêtes rituelles comme « le feu de la St Jean » ou les danses bretonnes.
- **les vêtements** qui sont une source de vérité historique pour les chercheurs de costumes des cercles de danses bretonnes et autres bagadoù.

Bernard Locca, né en 1926, à St Brieuc partira à Paris et s'installera à Montmartre pour poursuivre sa carrière d'artiste. Il deviendra un portraitiste renommé et croquera avec talent les portraits de Maurice Chevalier, d'Élisabeth Tessier, de Valéry Giscard d'Estaing sans oublier l'écrivain Louis Guilloux, tableau acquis par la ville de St Brieuc, pour ne citer que les plus célèbres. Il poursuivra une belle carrière de portraitiste aux États-Unis.

Pour Lanvollon l'idée des fresques étaient lancées et dans les années 80/90 un jeune peintre, Gérard Deimat, un temps Lanvollonnais, peindra la fresque de la salle communale « Armor-Argoat » ainsi qu'une petite fresque dans la salle du conseil de la mairie « rue d'ici ou la maison des piliers ». Il reviendra en 2012 pour peintre la grande fresque de l'ancienne gare.

POURQUOI FAUT-IL CHANGER NOS VIEILLES HABITUDES AFIN DE PRÉSERVER LA VIE SUR TERRE ET COMMENT Y PARVENIR ?

PARTIE N°2

MÉDITATION

« Ces deux petits êtres pourraient très bien être des créatures d'une autre planète tellurique »

Nous n'avons plus beaucoup de temps pour développer davantage l'usage des énergies les moins polluantes comme, l'éolien, le solaire, le bois et d'ici peu l'hydrogène...

L'énergie en apparence la plus propre peut causer des problèmes comme le recyclage des matériaux composites des éoliennes, des panneaux solaires, des batteries au lithium et les déchets radioactifs du nucléaire. Toutes ces technologies ont besoin du pétrole au moment de l'installation ou de la production, que ce soit les engins de levage des mâts des éoliennes ou les tronçonneuses et camions pour le bois... Nous devons moins utiliser le pétrole, car il pollue beaucoup, mais surtout préserver les réserves de pétrole, car il nous sera encore indispensable dans certains domaines. Comme nous devons penser aux générations futures, nous devons arrêter de gaspiller cette source d'énergie extraordinaire qu'est le pétrole. Cette transition énergétique qui va durer 20, 30, 40 ans doit se faire sans violence avec beaucoup de pédagogie. Ce passage est vital pour l'avenir de la vie sur Terre, aussi bien pour tous les humains et animaux innocents de ce qui se passe. Nous sommes tous plus ou moins responsables de ce qui va nous arriver au niveau climat et biodiversité. Certains pays et entreprises sont devenus plus vertueux en matière d'écologie que d'autres. Il faudrait réussir à diffuser cette forme de conscience écologique sur la planète entière. Nous avons quelques communes exemplaires dans les Côtes d'Armor qui vont dans ce sens, comme Tremargat, Plélauff, Langoët, Le Mené... Faire des petits gestes simples très utiles pour la planète ne demande pas une conscience très approfondie, mais si nous voulons faire aboutir des projets plus complexes en rapport avec les technologies des énergies, la protection de la biodiversité, l'agriculture bio et la permaculture, il faut beaucoup de concentration, de volonté, de conscience écologique ; il faut croire en l'avenir de notre merveilleuse planète Terre, « notre maison à tous ».

Chacun d'entre nous peut agir plus ou moins à son niveau pour limiter son empreinte carbone. On peut faire une liste de ce qu'on fait de bien et une autre avec les points faibles. Certains vont se contenter des petits gestes, c'est déjà bien, d'autres vont se lancer dans des pro-

jets plus ambitieux qui vont demander plus de temps, d'engagement et d'échanges avec d'autres personnes afin de créer des groupes d'actions. Quelques exemples de petits gestes : mieux trier ses déchets, ne rien jeter dans la nature comme des mégots de cigarettes, respecter les vitesses en voiture pour la sécurité, mais aussi pour la consommation, diminuer les distances des promenades en voiture du weekend, réduire les voyages au long cours en avion, éviter le tourisme de masse, planter des arbres si vous avez de la place… Pour les projets plus complexes, ça peut aller de l'aménagement d'un jardin potager classique ou permaculture, d'un espace sauvage pour la faune, à l'organisation d'un projet pour améliorer l'environnement d'une commune avec un collectif de citoyens ou d'associations, créer un jardin potager collectif, d'autres vont devenir membres actifs d'associations, participer à des stages ou séjours éco-volontaires en France ou à l'étranger sur des thèmes comme les énergies, la protection de la biodiversité, aide aux bergers en zones loups et ours… Il faut remplacer progressivement les mots croissance, compétition, égoïsme, faillite, rivalité, individualisme, stress, misère,

exploitation, inconscience, gaspillage, par décroissance raisonnable, entraide, partage, solidarité, collectif, calme, joie, protection, sagesse, économie. Il faut aussi libérer la nature sauvage et lui laisser davantage de place sur Terre. Si vous êtes un peu perdu dans ce monde complexe, vous pouvez utiliser la méditation pour vous aider à faire les bons choix, à vous concentrer sur un projet qui vous tient à cœur.

Ces trois photos ont été prises à Lanvollon

Michel PIERRE

DIVERS ET INFOS PRATIQUES

Le service de covoiturage solidaire « éhop solidaires » reste ouvert pendant le confinement pour les pour les trajets domicile-travail.

LE COVOITURAGE SOLIDAIRE EST PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Le covoiturage - pour les déplacements autorisés - reste préconisé avec masque obligatoire, 4 personnes maximum par voiture de 5 places et respect des gestes barrières*.

Besoin d'un coup de pouce pour aller au travail ? Contactez éhop solidaires au 02 99 35 01 56

L'association éhop maintient ouvert le service de covoiturage pour l'emploi et l'insertion professionnelle éhop solidaires : toute personne en panne de mobilité pour se rendre à son travail (intérim, CDD, CDI...) est invitée à contacter le 02 99 35 01 56.

Pour donner un coup de pouce, rejoignez les conducteurs solidaires sur ouestgo.fr
Si vous continuez de vous déplacer, vous pouvez dépanner à l'occasion sur votre trajet domicile travail. RDV sur ouestgo.fr si vous souhaitez vous déclarer conducteur solidaire en proposant votre trajet domicile-travail.

*article 21 du décret 20-1310 du 29.10.20

ALLO'TAD, SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Leff Armor communauté étend son service de transport à la demande Allo'TAD à l'ensemble du territoire communautaire.

Allo'TAD facilite les déplacements sur les 27 communes de la Communauté de communes, et permet de rejoindre les arrêts des lignes de cars Breizh Go (ex- Tibus) allant vers Saint-Brieuc - Guingamp- Paimpol. Allo'TAD permet également de se déplacer jusqu'aux pôles de santé voisins.

BENEFICIAIRES :

Réservé aux habitants de la Communauté de communes:

- Personnes sans véhicule ou permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité d'utiliser un véhicule de façon temporaire ou permanente

Non pris en charge : les transports médicalisés, les urgences médicales, les groupes de plus de 4 personnes.

TARIFS :

- Trajets à l'intérieur de la Communauté de communes : **2€** par personne, soit **4€** l'aller-retour.
- Ticket combiné possible : Tibus + Allo'TAD = 2€, ***prévenir la Centrale de Mobilité lors de la réservation du trajet.***
- En cas de déplacements pour motifs médicaux prévus à Guingamp, Paimpol ou vers l'agglomération briochine : **3€** par personne, soit **6€** l'aller-retour.

JOURS DE FONCTIONNEMENT :

- *Lundi* : 8h30 à 13h00
- *Mardi* : 08h30 à 19h30
- *Mercredi* : 8h30 à 19h30
- *Vendredi* : 8h30 à 19h30
- *Samedi* : 8h30 à 13h00

COMMENT S'INSCRIRE :

- Adhésion au service auprès de la mairie du domicile ou à Leff Armor communauté.
- **Réservation** : appeler la Centrale de Mobilité au **0 810 22 22 22** la veille avant 12h00.
- **Communes desservies :**

* Boqueho
* Bringolo
* Saint-Jean-Kerdaniel
* Châtelaudren-Plouagat
* Cohiniac
* Saint-Fiacre
* Gommenec'h
* Tréverec
* Goudelin
* Lannebert
* Tremeven
* Lanvollon
* Lanrodec
* Le Faouët
* Le Merzer
* Pléguien
* Plélo
* Plerneuf
* Plouha
* Plouvara
* Pludual
* Pommerit-Le-Vicomte
* Saint-Gilles-Les-Bois
* Saint-Péver
* Trégomeur
* Tréguidel
* Tressignaux

- **Limite maximale** : 12 trajets (soit 6 aller-retours) mensuels

ALLO'TAD
TRANSPORT A LA DEMANDE
Leff Armor communauté

LEFFARMOR communauté

ETAT-CIVIL

FIN AOUT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DECEMBRE 2020

MARIAGES

- **VENTURA Jean Marceau et GAILLOT Claude Madeleine Jacqueline,** 3 rue du Moulin, le 25 août
- **LE PENNEC Mathias et DA COSTA Aurélie,** 5 rue de la Boissière, le 28 août

- **JACOB Christian Pascal et KÖHNE Christine Nicole Elisabeth,** 4 rue Jean Gonidec, le 19 septembre
- **MAUPIN Philippe Michel et BOULY Cécile Evelyne,** 16 rue de la Boissière, le 19 septembre
- **LE FÈVRE Anaïs Joëlle Jeanine et REZZOUK Mohamed Walid,** 2 rue Lucie Gelin, le 27 octobre

NAISSANCES

- **SEVENOU Chelsea,** 18 Impasse de Kernevez, le 18 novembre 2020
- **CORFDIR Arthur Louis,** 5 rue Jean Gonidec, le 5 décembre 2020
- **JAOUEN Fleur Ambre Mélanie,** 12 rue de la Gare, le 16 décembre 2020

DÉCÈS

- **JOUAN Jean François André Yvon,** 65 ans, 6 rue des Fontaines, le 19 août
- **HUCHET Serge Francis,** 68 ans, époux de Danièle CHARACHE, 30 rue Saint-Yves, le 20 août
- **FARCY Annick Germaine Marcie,** 77 ans, épouse de Jacques Henri André ROUSSELLE, 3 Impasse Charles Guillou, le 26 août
- **LE BAIL Paulette Marie Thérèse,** 91 ans, veuve de Francis Louis Marie BOULLIOU, 16 rue Saint-Yves, le 3 septembre
- **SIOHAN Joseph Michaël,** 89 ans, époux de Paulette • Anne-Marie MOREAU, 16 rue Saint-Yves, le 14 septembre
- **PERRUCHON Guillaume,** 39 ans, célibataire, 8 rue Fardel, le 23 septembre
- **CARIO Yvette Francine Marie,** 91 ans, veuve de Francis Marie BRIEND, 16 rue Saint-Yves, le 9 octobre
- **JOUAN Henri Alexis Louis,** 97 ans, veuf de Marie Yvonne BOULLIOU, 16 rue Saint-Yves, le 11 octobre
- **TILLY Eugène Edouard François Marie,** 88 ans, veuf de Marie Louise Angèle HUET, 16 rue Saint-Yves, le 7 octobre
- **ETESSE Claudy Yves Gérard,** 68 ans, veuf de Maryse LE MÉRER, Hent Park Bihan, le 18 octobre
- **BLOUIN Monique Germaine Marie,** 91 ans, veuve de Paul Joseph Marie LE VOGUER, 16 rue Saint-Yves, le 22 octobre
- **LE TENOU Hélène Louise Marie,** 92 ans, veuve de André Jean Baptiste TURBAN, 16 rue Saint-Yves, le 24 octobre
- **SOFIYANA Luici,** 91 ans, veuf de Rosa ECKMEKDJIAN, 16 rue Saint-Yves, le 13 novembre
- **FLAMAND Jacques Henri Fernand,** 78 ans, époux de Annie Pierrette Marie LIEB, 15 rue Georges Le Bonniec, le 2 décembre
- **BERNAUD Alain Henri,** 88 ans, époux de Marie, Paule, Françoise BLANC, 65 rue du Trégor, le 4 décembre
- **LE CALVEZ Michel Jean François,** 88 ans, veuf de Yvonne Jeanne Marie BAZIL, 16 rue Saint-Yves, le 6 décembre
- **VIDAMENT François Joseph,** 86 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 24 décembre

comara
Association des Commerçants, Artisans et Agriculteurs de Lanvollon

Ensemble, SOUTENONS nos commerces